

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ACTIVITÉ AMBULANTE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Pour être valable, la demande doit être introduite dans les formes prescrites aux articles 7.2 et 8.2 du règlement communal relatif à l'organisation des activités ambulantes sur le domaine public (en dehors des marchés publics) de la Ville de Herstal. La candidature doit être adressée: soit par courrier recommandé à la Poste avec accusé de réception, soit par courrier déposé, contre accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception à l'adresse suivante : Monsieur l'Échevin du Commerce local, Administration communale de Herstal, Place Jean Jaurès, 45 à 4040 Herstal au plus tard deux mois et au plus tôt six mois avant l'occupation du domaine public.

1. VOUS ÊTES :

A- UNE PERSONNE PHYSIQUE

-Données personnelles :

Nom : Prénom : G.S.M. 1 :

Sexe : État civil : G.S.M. 2 :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pays de naissance : Nationalité :

N° du registre national : Téléphone :

-Domicile légal :

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

B- LE GÉRANT D'UNE PERSONNE MORALE

-Données personnelles :

Nom : Prénom : G.S.M. 1 :

Sexe : État civil : G.S.M. 2 :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pays de naissance : Nationalité :

N° du registre national : Téléphone :

-Domicile légal :

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

-Données de l'entreprise :

Nom de l'entreprise : Forme juridique :

-Siège social de l'entreprise:

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

2. DONNÉES ADMINISTRATIVES

N° BCE/ TVA/ BTW : Guichet d'entreprise :

3. OBJET DE LA DEMANDE

- Emplacement du domaine public sollicité :

Description :

.....
.....
.....

Rue : Numéro : C.P. : Ville :

- Je sollicite l'autorisation d'occuper l'emplacement précité

1) de manière ponctuelle - à la date suivante : le

- du..... au

2) par abonnement : les lundis – mardis – mercredis – jeudis – vendredis – samedis – dimanches (biffer les mentions inutiles) du..... au.....

autres :

- Activité ambulante proposée :

- Nombre de mètres souhaités :

- Type de commerce ambulancier (entourer) : échoppes, camion magasin, chapiteau autre (à préciser) :

- Type de produit/matériel proposé :

4. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

- A. Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, une copie complète des statuts** et des modifications** ainsi que la copie (recto et verso) de la carte d'identité** du (ou des) gérant(s) et de leur carte de commerçant ambulancier.
- B. Copie (recto et verso) de la carte d'identité** du candidat ainsi que de celle de son conjoint.
- C. Copie de l'autorisation patronale** d'activités ambulantes du candidat.
- D. Copie de la carte de commerçant ambulancier du candidat.
- E. Un extrait de casier judiciaire « *modèle 2* » original** délivré depuis moins d'un mois pour le détenteur de l'autorisation patronale et son conjoint.
- F. Liste de toutes les personnes susceptibles d'occuper l'emplacement* et, pour celles-ci, les mêmes documents que ceux réclamés aux quatre points précédents au détenteur de l'autorisation patronale.
- G. La preuve** de votre affiliation à une assurance incendie et la preuve du paiement de la prime.
- H. La preuve** de votre affiliation à une assurance R.C. et la preuve du paiement de la prime.

- I. L'attestation de conformité de l'installation électrique** du commerce ambulant renseigné ci-dessus conforme à la législation en vigueur.
- J. L'attestation de conformité de l'installation gaz** du commerce ambulant renseigné ci-dessus conforme à la législation en vigueur.
- K. L'attestation de conformité des extincteurs** présents dans le commerce ambulant renseigné ci-dessus conforme à la législation en vigueur.
- L. L'extrait intégral des données de l'entreprise délivré par la Banque Carrefour des Entreprises.
- M. Le certificat de santé obligatoire et l'autorisation délivrée par l'A.F.S.C.A. en cas de vente de produits alimentaires.
- N. En cas de vente occasionnelle de boissons spiritueuses lors d'une manifestation publique, la délibération du Collège communal autorisant spécialement celle-ci.
- O. L'immatriculation du camion magasin en cas de vente de poissons et viandes, et dérivés.
- P. Le numéro sanitel délivré par l'Association régionale de Santé et d'Identification animale en cas de vente d'animaux par des professionnels.

* Les personnes visées à l'article 26 §1 points 1 à 5 de l'Arrêté royal du 24 septembre 2006 : 1- La personne physique titulaire de l'autorisation patronale à laquelle l'emplacement est attribué, 2- Le (ou les) personne(s) responsable(s) de la gestion journalière de la personne morale à laquelle l'emplacement est attribué, 3- Le conjoint ou le cohabitant légal de 1- ou 2-, 4- Le (ou les) associé(s) de fait du titulaire de l' « autorisation patronale », 5- Les personnes titulaires de l'autorisation de « préposé responsable ».

** Le document déjà en possession du service du Commerce de la Ville de Herstal ne doit pas être renouvelé si les renseignements qu'il fournit sont d'actualité et si sa date d'échéance de validité est non échue.

5. SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je certifie que les informations reprises sur le présent formulaire de candidature, ainsi que toutes les annexes fournies sont exactes et conformes. Je m'engage à présenter sur simple demande toutes les pièces justificatives originales aux délégués des services communaux, policiers, fédéraux.

Par la signature du présent document, j'ai été informé(e) que la Ville est autorisée à traiter mes données (reprises dans le présent document) en raison de ses missions d'intérêt public et aux strictes fins d'assurer l'accomplissement de ces missions et envoi de toute information y relative. En sa qualité de responsable de traitement, la Ville, sise voir infra, traite les données personnelles qui lui sont confiées dans le respect du Règlement général de la protection des données (RGPD). Les données sont conservées aussi longtemps que le demandeur sera inscrit à la BCE pour exercer l'activité pour laquelle il sollicite la présente autorisation. L'Autorité de Protection des données est compétente en cas de litige avec la Ville relatif au traitement de vos données. Pour faire valoir vos droits relatifs à vos données à caractère personnel (à savoir, le droit de demander une copie des données, le droit de rectification, effacement et portabilité des données ainsi que le droit de limiter ou de s'opposer au traitement), vous pouvez vous adresser par email à dpo@herstal.be ou par courrier à Ville de Herstal, DPO, Place Jean Jaurès 45, 4040 Herstal avec pour objet « RGPD – service du Commerce – commerce ambulant »).

Nom : Prénom : Fait à : Date :

Date de réception :

Signature obligatoire (*précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*) :

